

La prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme



Stage de fin d'études

SEBIROU Anne-Claire

Promo 2010

Stage du 1^{er} juin au 30 septembre



Zone d'étude :

Littoral atlantique aquitain

Nombre d'habitant = 86 500 (INSEE 2005)

Surface du bassin versant = 1 500 km²

Population estivale multipliée par 3

27 communes

SAGE des étangs littoraux Born et Buch

2006

2008

2009

2010

Mise en place de la CLE
Adoption du périmètre

État des lieux - diagnostic

Etude zones
humides

Phase préliminaire

Phase d'élaboration

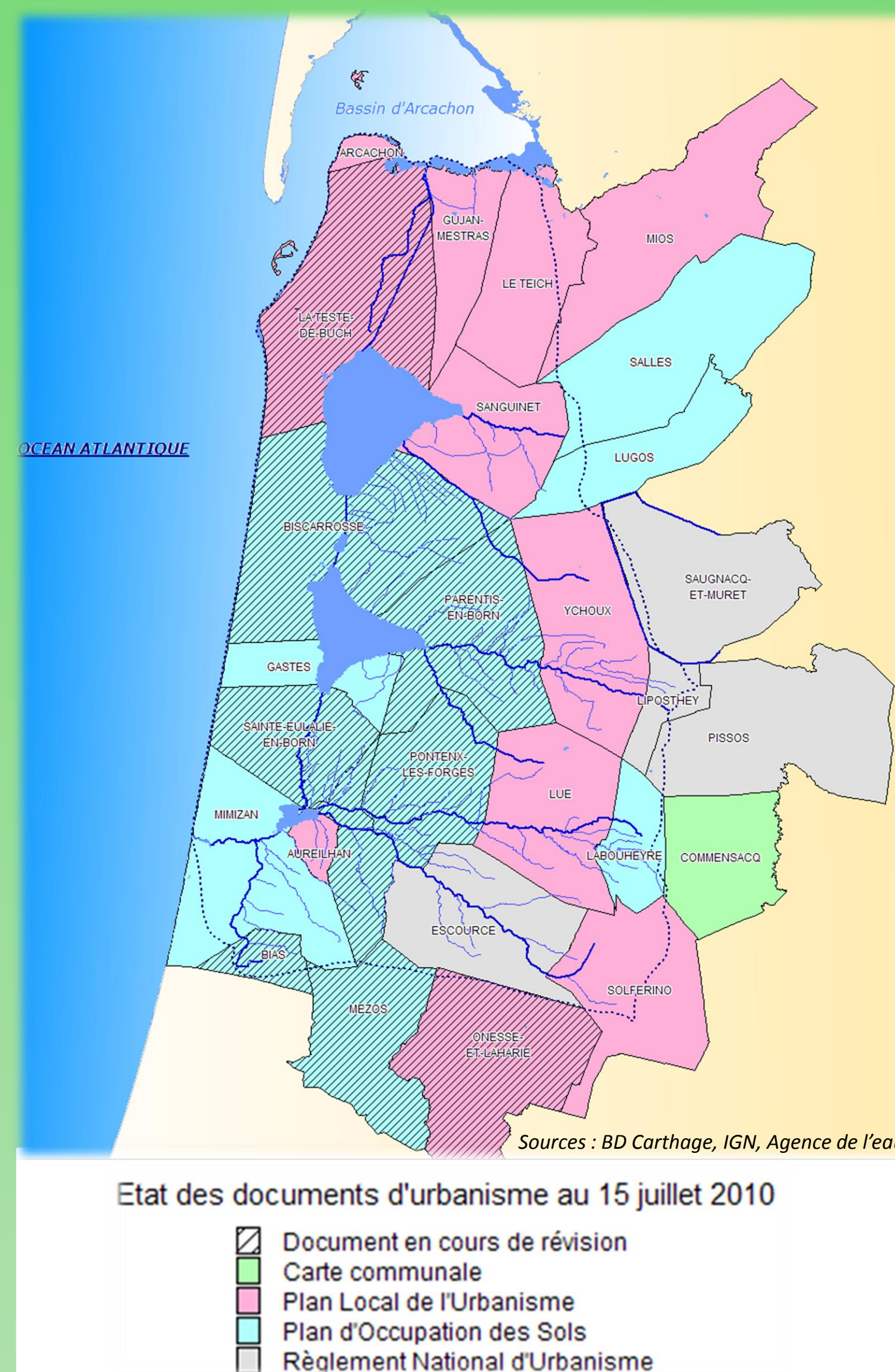
Les zones humides :

« des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Code de l'environnement



Sources : Conseil Général des Landes



Sources : Conseil Général des Landes

Étude des documents d'urbanisme :

- Lecture de tous les documents (approuvé, révisé et en cours d'élaboration)
- Recherche des mentions des zones humides dans les rapports et documents graphiques
- Construction de fiches d'analyse types

Les principaux milieux humides :

- Les berges des grands lacs et des petits étangs
- Les berges des cours d'eau et des crastes (fossés)
- Les lagunes
- Les lettes
- La lande humide
- Les prés-salés

Résultats :

- Des milieux humides inégalement pris en compte dans les documents d'urbanisme :
 - les cours d'eau et les lacs systématiquement décrits et délimités dans les plans de zonage
 - les lagunes et les lettes, de non mentionnées à intégrées dans les plans de zonage
 - La lande humide, toujours mentionnée, parfois cartographiée sans figurer dans les plans de zonage
- Zone humide : description souvent limitée aux zonages environnementaux réglementaires
- Constat : importance de la volonté des élus et de la compétence du bureau d'étude
- Proposition formulée : une typologie de zonage unique sur le bassin versant

Utilisation des résultats :

- SAGE en cours d'élaboration : intégrer les résultats dans l'étude zones humides et orienter les futures mesures du SAGE
- SCOT Grands Lacs – Mimizan en émergence : cibler les besoins et alimenter le diagnostic
- Point de vigilance dans les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme pour une meilleure prise en compte des zones humides
- Pistes à développer : recherche de complémentarité des méthodes urbanisme-environnement, exonérations de taxes foncières, zones de préemptions,...